



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 février 2022, à 18h40, en vidéoconférence

Madame Line Fréchette, mairesse, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1		Siège # 4	Mme Geneviève Allaire
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

La conseillère, Mme Valérie Chicoine est absente

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse madame Line Fréchette, constate le quorum à 18h40 et déclare la séance ouverte.

(2022-02-3476)

1. Autoriser la tenue de la séance à huis clos par vidéoconférence

Attendu que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

Attendu que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

Attendu que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

Attendu que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient

- tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

(2022-02-3477)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Geneviève Allaire, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Autoriser la tenue de la séance à huis clos par vidéoconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
4. Les règlements d'urbanisme 596-21 à 600-21 sont entrés en vigueur depuis le 19 janvier 2022
5. Remerciements aux pompiers ayant remis leurs démissions au cours des derniers mois

ADMINISTRATION

6. **Avis de motion** : Règlement 604-22 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
7. **Caisse Desjardins** : Autoriser un emprunt au montant de 33 240 \$ pour financer les règlements d'emprunt 505-16 à 508-16
8. **Caisse Desjardins** : Autoriser un emprunt temporaire pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
9. Cégep de Drummondville : Autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation en ligne L'entrevue d'emploi reçue et corrigée

SÉCURITÉ CIVILE

10. SIUCQ : Autoriser la signature de l'entente pour l'année 2022

TRAVAUX PUBLICS

11. M.T.Q. Autorisation annuelle pour des travaux dans les emprises d'une route sous la juridiction du ministère pour l'année 2022
12. Appel d'offres : Autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une benne à asphalte chaude
13. Germain Blanchard : Autoriser les travaux de nivelage des routes gravellées pour l'année 2022
14. Les entreprises Mirroy : Autoriser les travaux de nettoyage printanier des rues situées dans le périmètre d'urbanisation
15. Autoriser l'affichage du poste étudiant « préposé aux espaces verts »
16. Autoriser l'affichage du poste de *Journalier/journalière aux travaux publics*
17. Autoriser l'achat de matériaux pour la construction des clôtures sur le chemin du Sanctuaire au montant maximal de 2 000 \$



N° de résolution
ou annotation

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18. Cégep St-Laurent : Autoriser l'inscription de l'inspecteur en bâtiments et environnement à la formation en ligne Word Press pour débutant au coût de 300 \$, plus taxes

LOISIRS ET CULTURE

19. Autoriser l'affichage des postes d'animateurs pour le camp de jour
20. Autoriser l'affichage du poste de coordonnateur pour le camp de jour
21. Autoriser l'affichage du poste de coordonnateur en loisirs
22. Autoriser le dépôt de demande d'aides financières pour le projet « Marché d'été »
23. Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022 et autoriser l'achat de certificats cadeaux pour les jeunes
24. Adoption du plan d'action et de la politique MADA
25. Adoption des comptes à payer
26. Varia
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

(2022-02-3478)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3479)

4. Entrée en vigueur : Règlements d'urbanisme 596-21 à 600-21

La mairesse, Mme Line Fréchette, informe la population de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéro 596-21 à 600-21.

(2022-02-3480)

5. Remerciements aux pompiers ayant remis leurs démissions au cours des derniers mois

Le conseiller, M. Jocelyn Brière, remercie les pompiers volontaires ayant quitté leurs fonctions au cours des derniers mois, soit, Messieurs Jeffrey Legault Lanoie, Dany Nadeau et Joël Rainville.

(2022-02-3481)

6. Avis de motion : Règlement 604-22 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Geneviève Allaire, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 604-22 sur le Code de déontologie et d'éthique des élus municipaux. La conseillère, Mme Geneviève Allaire, explique le projet aux personnes présentes.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Des copies sont disponibles pour consultation pour les personnes présentes dans la salle et au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

(2022-02-3482)

7. Caisse Desjardins : Autoriser un emprunt au montant de 33 240 \$ pour financer les règlements d'emprunt 505-16 à 508-16

Attendu que la municipalité souhaite renouveler le financement pour les règlements d'emprunt 505-16, 506-16, 507-16 et 508-16 pour un terme de 5 ans;

Attendu que la municipalité n'est pas obligée de procéder par appels d'offres auprès d'institutions financières avec Financement Québec car les montants à emprunter par règlements sont inférieurs à 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Geneviève Allaire, et résolu d'autoriser la mairesse, Mme Line Fréchette et la directrice générale, Mme Emilie Trottier à signer tout document pour l'obtention d'un financement au montant de 33 240 \$ sur une période de dix (10) ans pour chaque règlement d'emprunt dont le premier terme de 5 ans est échu en 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2022-02-3483)

8. Caisse Desjardins : Autoriser un emprunt temporaire pour le Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

Attendu que l'article 1093, du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré;

Attendu que la municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour la période de temps et aux conditions qu'elle détermine;

Attendu la discussion des membres du conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la mairesse, Mme Line Fréchette et la directrice générale, Mme Emilie Trottier à contracter, au nom de la municipalité, un emprunt temporaire au montant maximal de 1 060 000 \$ pour couvrir les dépenses liées au Programme d'aide financière pour la mise à niveau des installations septiques tel que présenté au Règlement d'emprunt numéro 584-20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3484)

9. Cégep de Drummondville : Autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation en ligne L'entrevue d'emploi revue et corrigée

Il est proposé par la conseillère, M. Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation *L'entrevue d'emploi revue et corrigée*, au montant de 95 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3485)

10. SIUCQ : Autoriser la signature de l'entente pour l'année 2022

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu la signature de l'entente de service auprès du SIUCQ pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
(2022-02-3486)

11. M.T.Q. Autorisation annuelle pour des travaux dans les emprises d'une route sous la juridiction du ministère pour l'année 2022

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2022, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre et résolu :

- **Que** la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2022;
- **Que** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- **Que** la Municipalité nomme la directrice générale, Mme Emilie Trottier, et le préposé aux travaux publics, M. François Lévesque, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3487)

12. Appel d'offres : Autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une benne à asphalte chaude

Attendu que la municipalité, en partenariat avec la municipalité de Saint-Bonaventure, a acquis, en 2019, une benne à asphalte chaude;

Attendu que cet équipement a été volé à l'automne 2021;

Attendu qu'un protocole d'entente relatif au partage de l'équipement a été signé par les deux municipalités;

Attendu que les assurances prévoient le remplacement à neuf de l'équipement;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(2022-02-3488)

13. Germain Blanchard : Autoriser les travaux de nivelage des routes gravelées pour l'année 2022

Attendu que la municipalité doit procéder aux travaux de scarification et de nivelage sur les routes gravelées de son territoire;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Geneviève Allaire, et résolu d'octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie Germain Blanchard Ltée pour effectuer les travaux de scarification et/ou de nivelage sur les routes de la municipalité au montant maximal de 3 000 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
(2022-02-3489)

14. Les entreprises Mirroy Inc. : Autoriser les travaux de nettoyage printanier des rues situées dans le périmètre d'urbanisation

Attendu que la municipalité souhaite procéder au nettoyage des rues au printemps;

Attendu que la section du boulevard St-Joseph Ouest situé entre l'intersection de la route Tessier et la limite de la zone urbaine est ajoutée;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie l'Entreprise Myrroy Inc. pour effectuer les travaux de nettoyage des rues à l'aide d'un balai mécanique, au montant maximal 1 700 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3490)

15. Autoriser l'affichage du poste étudiant « préposé aux espaces verts »

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

Attendu que la municipalité souhaite embaucher un étudiant pour un poste saisonnier de préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Geneviève Allaire, et résolu de procéder à l'affichage du poste de préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la saison estivale 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3491)

16. Autoriser l'affichage du poste du poste de Journalier/journalière aux travaux publics

Attendu que le journalier aux travaux publics a déposé sa démission;

Attendu que la municipalité doit pourvoir au remplacement;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'affichage du poste sur le site web, Facebook, infolettres, panneau numérique, dépanneur ainsi qu'une diffusion sur les radios locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3492)

17. Autoriser l'achat de matériaux pour la construction des clôtures sur le chemin du Sanctuaire au montant maximal de 2 000 \$

Attendu que la municipalité souhaite assurer la sécurité des automobilistes sur le chemin du Sanctuaire pendant la période de dégel;

Attendu que les indications de fermeture de routes ne sont pas respectées;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Geneviève Allaire, et résolu d'autoriser l'achat de matériaux afin de procéder à la construction de clôture au montant maximal de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
(2022-02-3493)

18. Cégep St-Laurent : Autoriser l'inscription de l'inspecteur en bâtiments et environnement à la formation en ligne Word Press pour débutant au coût de 300 \$, plus taxes

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'inscription de l'inspecteur en bâtiments et en environnement à la formation en ligne *Word Press pour débutant* au coût de 300 \$ plus taxes et frais de matériel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3494)

16. Autoriser l'affichage du poste de Journalier/journalière aux travaux publics

Attendu que le journalier au travaux publics a déposé sa démission;

Attendu que la municipalité doit pourvoir au remplacement;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'affichage du poste sur le site web, Facebook, infolettres, panneau numérique, dépanneur ainsi qu'une diffusion sur les radios locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3495)

20. Autoriser l'affichage du poste de coordonnateur pour le camp de jour

Attendu que la municipalité souhaite offrir le service de camp de jour à l'été 2021;

Attendu que la municipalité déposera une demande d'aide financière auprès d'Emploi d'été Canada;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur sur le site web, Facebook, infolettres, panneau numérique, dépanneur et CÉGEP de Drummondville ainsi qu'une diffusion sur les radios locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3496)

21. Autoriser l'affichage du poste d'agent en développement local et loisirs ainsi que la fin du lien d'emploi avec le coordonnateur en loisirs

Attendu que la municipalité, en collaboration avec la municipalité de Saint-Bonaventure, souhaite procéder à l'embauche d'un coordonnateur en loisirs permanent et se partager la ressource à parts égales;

Attendu qu'une aide financière pour la mise en commun d'une ressource en loisirs a été octroyé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que les directions générales des municipalités de Saint-Bonaventure et de Saint-Majorique ont suspendu le coordonnateur en loisirs le 12 janvier dernier ;

Attendu que les membres du conseil sont en accord avec la décision compte tenu de l'enquête menée et des faits allégués;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'affichage du poste et de l'offre d'emploi sur les plates-formes de communication de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Il est également résolu d'autoriser, à postériori, la mise à pied du coordonnateur en loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3497)

22. Autoriser le dépôt de demandes d'aides financières dans le cadre du projet « Marché d'été »

Attendu que la municipalité souhaite offrir un projet de marché agroalimentaire;

Attendu que les frais inhérents à ce projet ;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Genevière Allaire, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à déposer des demandes d'aides financières pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3498)

23. Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021 et autoriser l'achat de certificats cadeaux pour les jeunes

Attendu que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Attendu que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Attendu que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur : Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;

Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;

- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Attendu que des répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Attendu que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

Attendu que, dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de déclarer que la MRC de Drummond appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Il est également résolu que, lors des Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021, nous nous engageons :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire à souligner les efforts des jeunes de notre région;
- à offrir un certificat cadeau de 25 \$ à 13 jeunes de l'école primaire St-Majorique représentant la persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3499)

20. Adoption du plan d'action et de la politique MADA

Attendu l'énoncé de la résolution municipale 2020-06-3062 concernant la participation de la Municipalité à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond;

Attendu les travaux du comité local concernant cette démarche MADA;

Attendu que le plan d'action local a inspiré la politique et le plan d'action régional MADA de la MRC de Drummond;

Attendu que, dès le début de la démarche, il a été convenu qu'une ressource soit fournie par la MRC de Drummond pour aider à l'application de plan d'action local;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière et résolu ce qui suit :

- d'adopter le plan d'action local MADA tel que déposé;
- de demander à la MRC de Drummond de fournir un chargé de projet pour aider la municipalité dans l'application du plan d'action local, de concert avec notre responsable;
- de transmettre l'extrait de résolution à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2022-02-3500)

21. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 602-21 sur la délégation de pouvoir	61 896.10 \$
Salaires nets payés en janvier 2022	25 293.05 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	20 342.30 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 7 février 2022	24 680.83 \$
Total des dépenses au 7 février 2022 :	132 212.28 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Geneviève Allaire, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 7 février 2022 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

21. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Les citoyens ont été invités à envoyer leurs questions par courriel avant la tenue de la séance.

22. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par la conseillère, M. Nancy Letendre de lever la séance du conseil, à 18 heures et 55 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière